
Réunion à Rome pour examiner l'application du programme de travail de la CDB sur les aires protégées

Les délégués des Parties à la Convention sur la diversité biologique, des agences gouvernementales, des ONG conservationnistes, des peuples autochtones et communautés locales et des organisations de la société civile se réuniront à Rome du 11 au 15 février 2008 pour examiner l'application du programme de travail de la CDB sur les aires protégées (PoWPA) pour la période 2004-2007. Ce programme de travail, adopté par la CdP7 en Malaisie en 2004, contient plusieurs activités qui exigent aux Parties d'accroître la surface des aires protégées tout en respectant les droits des communautés indigènes et locales et en garantissant leur participation effective.(1) En outre, il appelle les Parties à revoir les questions de gouvernance des aires protégées et à faire en sorte d'y inclure la gestion participative, la reconnaissance et le soutien des zones conservées par la communauté et le droit des peuples autochtones au consentement préalable, libre et en connaissance de cause en cas de réinstallation éventuelle.

La CdP7 a constitué aussi le Groupe spécial de travail sur les aires protégées (WGPA), chargé de fournir aux Parties des orientations au sujet de la mise en œuvre du PoWPA et d'examiner son application. Le WGPA aura sa deuxième réunion à Rome (2) ; à cette occasion, il devra évaluer la mise en œuvre du PoWPA et examiner les possibilités de mobiliser en temps voulu les ressources financières nécessaires à cet effet. Ces questions sont très importantes pour les peuples autochtones et pour les utilisateurs des ressources locales, car elles touchent profondément leurs rapports avec les aires protégées, autant au niveau des politiques internationales que dans la pratique, lorsqu'il s'agit de terres et territoires habités et/ou utilisés par les peuples autochtones et les communautés locales. Les représentants de plusieurs peuples autochtones, d'organisations des populations locales et d'ONG se rendront à la réunion pour veiller à ce que les points de vue et les contributions des peuples autochtones soient pris en considération au moment d'examiner l'application du programme de travail, dans les recommandations sur la manière d'améliorer son application et dans l'examen d'options pour mobiliser les ressources nécessaires à sa mise en œuvre. Les peuples autochtones et les communautés côtières sont en train de préparer des rapports et des études de cas sur les situations nationales respectives et l'application du PoWPA.

La discussion et l'analyse détaillée de l'application du programme de travail se fera à Rome ; néanmoins, les renseignements préliminaires fournis par des organisations autochtones indiquent que la reconnaissance des droits des peuples autochtones et des communautés locales, leur participation et les questions de gouvernance en général ont bénéficié d'une attention insuffisante. Les informations réunies par le secrétariat de la CDB en préparation de la réunion semblent le confirmer. L'un des documents officiels préparés pour la réunion (3) dit que, s'il y a eu des progrès considérables en ce qui concerne l'élargissement de la superficie des aires protégées (« près de 2 300 nouvelles aires protégées terrestres et 50 marines, couvrant approximativement 50 millions d'hectares ont été créées » depuis 2004), peu de progrès ont été réalisés concernant, entre autres, les cibles des points du programme les plus importants pour les peuples autochtones et les communautés locales, comme le 2.1 (Promouvoir l'équité et le partage des avantages), le 2.2 (Accroître et assurer la participation des communautés autochtones et locales), le 3.4 (Viabilité financière), le 3.5 (Renforcer la communication, l'éducation et la sensibilisation du public), le 4.1

(Normes minimales) et le 4.2 (Efficacité de la gestion des aires protégées).

Ces considérations permettent de soupçonner que le dénommé « changement de modèle de conservation », à savoir la substitution de la conservation conventionnelle (qui enfreint les droits de l'homme et ne tient pas suffisamment compte des aspects sociaux de la conservation de la nature) par la conservation participative (qui respecte les droits et met l'accent sur la participation des peuples autochtones et des communautés locales), salué comme la solution pour la conservation de la diversité biologique après le Congrès mondial des parcs de 2003 et la CdP7 de la CDB de 2004, est encore loin de se concrétiser.

Cependant, les participants à la rencontre de Rome sont censés identifier les obstacles à la mise en œuvre du programme de travail et recommander des mesures pour les surmonter. Espérons que prévaudra la volonté de surmonter ces obstacles qui empêchent l'adoption d'une approche de la conservation fondée sur les droits, pour qu'on puisse finalement appliquer des politiques et des pratiques de conservation plus justes.

Maurizio Ferrari, Forest Peoples Programme, maurizio@forestpeoples.org

(1) Le Programme de travail est disponible sur <http://www.cbd.int/protected/pow.shtml>, et notre rapport sur son adoption figure sur http://www.forestpeoples.org/documents/conservation/cop7_mtgs_pa_report_feb04_eng.shtml.

(2) On trouvera des informations sur le WGPA sur <http://www.cbd.int/protected/adhoc.shtml> et dans le rapport du Forum indigène international sur la diversité biologique (IIFB) concernant la première réunion du WGPA, disponible sur http://www.forestpeoples.org/documents/conservation/iifb_rep_montecatini_jun05_eng.shtml.

(3) Voir le document UNEP/CBD/WG-PA/2/2 sur <http://www.cbd.int/doc/meetings/pa/wgpa-02/official/wgpa-02-02-fr.doc>.